

Rapport d'activité 2012

Sommaire

Éditorial : une mutation responsable	p. 1
Faits marquants 2012	p. 3
Missions : contribuer au développement d'un Internet sûr et stable, ouvert aux innovations où la communauté Internet française joue un rôle de premier plan	p. 4
Gouvernance : mise en place des comités du Conseil d'administration	p. 5
Stratégie : conduire de manière responsable la mutation exigée par les évolutions de l'environnement	p. 8
Un .fr toujours dynamique dans un marché en décélération	p. 10
L'Afnic s'engage au service du développement du .fr et de l'Internet	p. 13
L'Afnic, 1 ^{er} opérateur technique de registre en France sur les nouvelles extensions	p. 15
Un an après le début de l'accréditation, panorama des bureaux d'enregistrement	P. 17
Des performances opérationnelles en ligne avec un niveau d'exigence toujours plus élevé	p. 19
Identifier, qualifier et maîtriser les risques globaux	р. 20
2012, poser les bases d'outils communs pour un Internet sûr et stable	p. 24
Recruter les profils nécessaires au redéploiement stratégique de l'Afnic	p. 28
Plus de services centrés sur la satisfaction clients, une priorité pour l'Afnic	p. 31
L'Afnic se dote des moyens comptables de son nouveau modèle économique	p. 33
Cahier financier	p. 38
Prospective : quel rôle pour l'Afnic pour les prochaines années ?	p. 40

Éditorial Une mutation responsable.

« Mutation responsable », ces deux termes semblent s'imposer d'eux-mêmes pour décrire l'Afnic en 2012.

Mutation d'abord, parce qu'il serait dommage, voire dangereux, de rester statique dans un environnement Internet global connaissant de profondes transformations. À titre d'exemple, la prochaine ouverture des nouvelles extensions génériques organisée par l'ICANN vient directement modifier le marché et changer l'environnement des activités de l'Afnic. Elle la conduit naturellement à élargir son offre à partir d'un cœur de métier où ses compétences ont été reconnues.



Jean-Pierre Dardayrol Président de l'Afnic

Responsable, parce que le processus visant à transformer les changements en opportunités

doivent être choisies et menées en tenant compte des missions qui fondent l'existence de l'Association, au premier rang desquelles celle d'Office d'enregistrement du .fr.

Plus que jamais, l'Afnic est un acteur responsable engagé au service d'un Internet sûr et stable, ouvert aux innovations, où la communauté Internet française joue un rôle de premier plan. C'est devant ses membres, cette communauté et devant l'État que l'Association est responsable de la gestion qu'elle fait du .fr en tant que ressource publique, aussi bien en termes d'implication dans son développement que de finances ou de qualité de service.

L'année 2012, a été marquée par trois événements majeurs :

- l'Afnic a été reconduite comme Office d'enregistrement du .fr pour une durée de 5 ans. Cette confiance qui lui est accordée repose sur des engagements forts de sa part, notamment la mise en place d'une comptabilité analytique pour le .fr et la création d'un Fonds de Soutien au Développement de l'Internet (FSDI) ;
- se positionnant sur les nouvelles extensions génériques, l'Association a su convaincre 17 candidats français de la qualité de son offre ce qui fait d'elle le premier opérateur technique de registres français en nombre de clients ;
- cette dynamique de développement est complétée par la mise en place d'un processus de gestion des risques globaux et par le renforcement de la Gouvernance, notamment avec la mise en place de comités du Conseil d'administration (Finances et risques, Politiques de Registre).

2013 promet d'être l'année de la concrétisation des orientations validées en 2012. Création du FSDI, insertion dans la « racine » d'au moins une des nouvelles extensions auxquelles contribue l'Association, actions fortes de promotion du *fr* et transferts des résultats de R&D : l'Afnic reste au cœur de l'Internet et des défis qui se présentent à tous ses acteurs, notamment en termes de sécurité.

Faits marquants

- **12 janvier** : ouverture de la période de soumission des dossiers nTLD auprès de l'ICANN.
- 11 mai: l'Afnic dépose ses dossiers de candidature pour la gestion du .fr et des 10 autres extensions françaises ultramarines.
- 31 mai : fin de la période d'envoi à l'ICANN des candidatures aux nouvelles extensions. L'offre d'opérateur technique de registre de l'Afnic a été retenue par 17 projets français.
- **22 juin** : publication par l'ANSSI et l'Afnic du rapport *Résilience de l'Internet 2011 :* état des lieux.
- **28 juin** : l'Afnic est reconduite pour cinq ans comme Office d'enregistrement du .fr par arrêté de M^{me} Fleur Pellerin, Ministre déléguée à l'économie numérique.
- **3 juillet** : l'enregistrement des IDN est ouvert à tous après une sunrise period de trois mois.
- 4 et 9 octobre : Registrar Days. Deux jours pour faire le point avec les bureaux d'enregistrement sur les grands changements de l'année et discuter des perspectives.

- 29 octobre : la cour d'appel de Paris confirme que, concernant l'anonymat des données Whois, la responsabilité de l'Afnic est écartée et qu'elle n'est pas tenue de prendre des mesures conservatoires sur les noms de domaine en cas de litige.
- **14 novembre**: 60 % des noms de domaine . fr sont compatibles IPv6.
- **1**er **décembre** : entrée en vigueur des nouveaux statuts visant à renforcer les modes de gouvernance de l'Afnic.
- **6 décembre** : les noms de domaine en .fr passent le cap des 2,5 millions.
- **10 décembre** : l'Afnic étend ses horaires d'accueil et met en place un service de support téléphonique 24 h sur 24, ouvert 7 jours sur 7.
- **31 décembre** : à cette date, plus de 20 000 zones gérées par l'Afnic sont signées en DNSsec.

Missions : contribuer au développement d'un Internet sûr et stable, ouvert aux innovations où la communauté Internet française joue un rôle de premier plan.

ssociation loi de 1901 créée en 1997, l'Afnic a été désignée en 2012 comme Office d'enregistrement du .fr. À ce titre, elle assure la gouvernance et la gestion technique de l'extension nationale française.

L'Afnic gère aussi d'autres extensions françaises : les .pm (Saint-Pierre et Miquelon), .re (Réunion), .tf (Terres australes et antarctiques françaises), .wf (Wallis et Futuna) et .yt (Mayotte).

Son statut associatif permet à l'Afnic de réunir dans ses instances de gouvernance des représentants de l'État, des bureaux d'enregistrement et des utilisateurs.

L'Afnic s'est donnée pour ambition de contribuer au développement d'un Internet sûr et stable, ouvert aux innovations où la communauté Internet française joue un rôle de premier plan.

Elle remplit cet objectif au travers de ses missions : exceller dans la fourniture de services essentiels résilients au cœur de l'infrastructure Internet en France, mais aussi développer et partager son expertise afin de faciliter les transitions vers l'Internet du futur.

Depuis sa création, l'Afnic gère de manière responsable les extensions françaises qui lui ont été confiées. Mobilisée dès 2008 sur le programme ICANN de création de nouvelles extensions, elle s'est affirmée comme un acteur prépondérant en France dans les activités d'opérateur technique de registre.

Fidèle à son héritage de « *Network Information Center* », l'Afnic est également un centre d'expertise en matière de technologies Internet. Elle mène en permanence des actions de Recherche et Développement, de transfert de connaissance et de partage d'expertise en relation avec des partenaires situés en France aussi bien qu'à l'international.

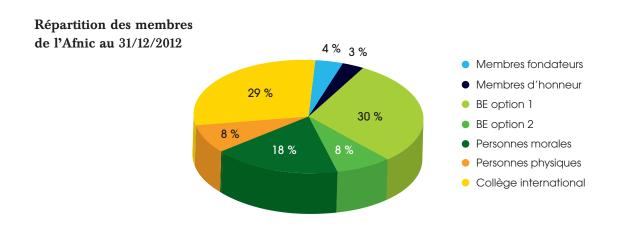
Gouvernance : mise en place des comités du Conseil d'administration.

STRUCTURE

La structure du Conseil d'administration de l'Afnic est le reflet de la volonté de ses fondateurs d'associer des représentants des pouvoirs publics, des bureaux d'enregistrement et des utilisateurs pour veiller à ce que les extensions françaises de l'Internet soient gérées au service de l'intérêt général. La structure du Conseil d'administration de l'Afnic n'a pas connu de modification depuis sa création.

Le président de l'Afnic est élu pour un mandat de trois ans renouvelable une fois. Les représentants nommés par l'État disposent de cinq sièges, à parité avec les représentants des membres élus pour trois ans renouvelables: bureaux d'enregistrement (2 sièges) et utilisateurs (2 sièges). Le président du Collège international, élu par les membres de celui-ci, fait de droit partie du Conseil d'administration de l'Afnic. Les administrateurs de l'Afnic ne perçoivent aucune rémunération au titre de leurs fonctions.

Au 31 décembre 2012, les **119 membres** de l'Afnic se répartissent comme suit :



COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AFNIC AU 31 DÉCEMBRE 2012

Représentants des pouvoirs publics nommés par l'État

Pour l'Institut National de Recherche en Informatique et Automatique, **INRIA**

- M. Jean-Pierre Dardayrol (*Président de l'Afnic*)
- · M. Stéphane Ubeda

Pour le Ministère en charge de l'Industrie

M^{me} Mireille Campana

Pour le Ministère en charge des communications électroniques

• M^{me} Anne-Lise Thouroude

Pour le Ministère en charge de la Recherche

M. Patrick Donath

Représentants élus par collège

Pour le collège (bureaux d'enregistrement)

- ASCIO: M. Eric Lantonnet
- MAILCLUB: M. Frédéric Guillemaut

Pour le collège (utilisateurs)

- **ACFCI** : M. Thierry Hinfray
- ISOC France : M. Gérard Dantec

Pour le **Collège international**

 Université de Conakry : M. Abdoulaye Diakité

Un commissaire du gouvernement :

M. Perica Sucevic, nommé par le Ministère en charge des communications électroniques.

Les mouvements en 2012 :

Membres nommés:

 INRIA: M. Stéphane Ubéda a remplacé M. Bruno Sportisse

Concernant les membres élus :

 ASCIO: M. Eric Lantonnet a remplacé M. Peter Cousyn

UNE VOLONTÉ DE RENFORCER LE CONTRÔLE INTERNE

En 2012, l'Afnic a significativement renforcé son dispositif de contrôle interne, que ce soit au niveau de la Gouvernance (création des comités du Conseil d'administration), de la gestion des risques (identification, qualification et pilotage des risques globaux, politique de sécurité du système d'information) ou des finances (mise en place d'une nouvelle comptabilité analytique).

Ces évolutions viennent compléter les actions transversales déjà menées depuis plusieurs années en termes de définition des processus qualité, de traçabilité et d'archivage, d'élaboration et de suivi d'indicateurs stratégiques, d'évaluation de la satisfaction de nos clients. Plus généralement, l'Association est engagée dans une dynamique d'amélioration continue lui permettant de s'assurer en permanence que ses modes de fonctionnement sont conformes aux bonnes pratiques reconnues comme aux lois en vigueur.

UNE INNOVATION 2012 : LA CRÉATION DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La création des comités du Conseil d'administration est une évolution importante dans le fonctionnement de celui-ci et dans les modes d'interaction entre administrateurs et membres de l'équipe de permanents de l'Afnic.

Les règles déontologiques du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de l'Afnic s'est doté dès 2007 d'un Code de déontologie qui fixe notamment les engagements suivants:

 Devoir de loyauté: les administrateurs doivent en toute circonstance favoriser la réalisation de l'objet social de l'Afnic. Ils ne peuvent prendre de responsabilités, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, dans des entreprises ou des affaires concurrentes à celles de l'Afnic, notamment sous la forme de conseils;

• Devoir de discrétion et de confidentialité : les administrateurs sont tenus à la discrétion et à la confidentialité absolue sur tout document ou information de toute nature obtenu dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions;

• Conflit d'intérêt : les administrateurs doivent s'abstenir de se placer dans une situation de conflit d'intérêt entre leurs intérêts personnels ou professionnels et ceux de l'Afnic.

Leur objectif est d'aider les membres du Conseil d'administration dans leur prise de décision sur des questions touchant à la vie de l'Association. Les membres de chaque comité sont chargés, autour du thème relevant de la compétence de celui-ci, d'organiser la réflexion, d'apporter un éclairage fouillé, de donner des avis et conseils en vue de faciliter la prise de décision des membres du Conseil d'administration.

Chaque comité est créé par décision du Conseil d'administration et constitué principalement d'au moins trois administrateurs volontaires. D'autres administrateurs de l'Association, des salariés de l'Afnic, ou des experts externes peuvent, sur demande du comité, participer à certains travaux.

Les deux comités thématiques créés en 2012 sont :

• Le Comité Finances et gestion des risques, dont les missions sont notamment de contrôler et d'analyser les documents financiers ; d'examiner la pertinence des choix et de la bonne application des méthodes comptables ; de contrôler la bonne application des procédures internes de collecte et de contrôle des données comptables ; et de vérifier l'existence de dispositifs de contrôle interne et leur bonne application. Au 31/12/2012 les membres de ce comité étaient M. Thierry Hinfray (ACFCI) et M^{me} Anne-Lise Thouroude (Ministère en charge des communications électroniques) suite au départ de M. Peter Cousyn (ASCIO) non encore remplacé à cette date.

• Le Comité Politiques de registre a pour objet d'étudier les politiques en vigueur et de proposer d'éventuelles modifications ; d'identifier les priorités de travail ; de veiller au respect des éventuels processus de consultation exigés avant tout vote en Conseil d'administration ; de veiller aux respects des intérêts et de la prise en compte des besoins de la communauté Internet par les Politiques de Registre ; d'analyser et de se prononcer sur les avant-projets et projets de politiques de registre. Au 31/12/2012 les membres de ce comité étaient MM. Gérard Dantec (Isoc France), Patrick Donath (Ministère en charge de la recherche) et Frédéric Guillemaut (Mailclub).

Stratégie : conduire de manière responsable la mutation exigée par les évolutions de l'environnement.

DES FORCES ET DES OPPORTUNITÉS

En tant qu'Office d'enregistrement du .fr, l'Afnic est un acteur reconnu du marché des noms de domaine en France. Elle a consolidé cette position éminente en 2012 en mettant son cœur d'expertise – le métier d'opérateur technique de registre – au service de 17 projets de nouvelles extensions génériques.

En prise directe avec les principaux acteurs du marché depuis sa création, l'Association est très bien intégrée dans son écosystème, comme en témoignent les plus de six cent lettres de soutien reçues en avril et mai 2012 à l'occasion de sa candidature pour sa désignation en tant qu'Office d'enregistrement des extensions françaises.

Les études menées annuellement auprès de ses clients démontrent que l'Afnic bénéficie d'une excellente image auprès d'eux, de même que sa participation active aux travaux des instances internationales lui permet d'être reconnue par ses pairs.

Dans un marché en mutation profonde, aussi bien du fait de la future apparition de centaines de nouvelles extensions que des évolutions des usages Internet, l'Afnic dispose d'avantages compétitifs clefs pour saisir les opportunités qui se présentent à elle. Cette démarche ambitieuse implique en retour une capacité à faire évoluer ses métiers et ses pratiques, mais aussi une gestion toujours plus exigeante des risques globaux comme de la qualité des services offerts.

RÉALISATIONS SAILLANTES DU PLAN D'ACTION 2012

À chaque axe stratégique de l'Afnic correspondent un certain nombre de lignes d'actions elles-mêmes subdivisées en actions. En 2012, les principales réalisations ont été, par axe stratégique :

- Opérateur technique de registre : participation à 17 projets de nouvelles extensions ; mise en capacité de les accompagner dans le processus de délégation, et de les gérer après leurs insertions dans la racine fin 2013 ;
- **Préférence** . fr : augmentation significative de la part de marché du . fr qui atteint presque 35 %; désignation de l'Association en tant qu'Office d'enregistrement du . fr; mise en œuvre des premiers engagements de la Convention État-Afnic;
- Excellence opérationnelle : définition et lancement de programmes d'excellence ; préparation du déménagement (choix des nouveaux locaux) ;
- **Résilience** : travaux autour d'un 2^e Datacenter ; publication du rapport sur la Résilience de l'Internet en France en partenariat avec

Investissement

croissance

Résilience

Certifié ISO 27001 à mi 2014 Reconnu à l'international

Préférence pour le .fr

10 % du CA de l'Afnic investis dans la promotion du .fr

Innovation

FSDI financé à hauteur de 2,5 M€ par an à partir de 2015

Opérateur technique reconnu et rentable

20-25 autres TLD, 15 % du CA, activité rentable dès 2015

l'ANSSI ; identification et qualification des risques globaux ;

• Expertise et innovation : poursuite des projets de Recherche et de Développement, publications notamment des Dossiers thématiques, de l'enquête Toile de fond technologique, de l'Observatoire du marché.

LES AXES STRATÉGIQUES DE L'AFNIC 2012 - 2015

Pour la période 2012-2015, l'Afnic articule sa stratégie autour de 5 axes.

1) Confirmer la préférence pour le *.fr*Le *.fr* bénéficie de nombreux atouts : sa qualité d'extension nationale française le relie à la
France et aux contenus francophones, ainsi qu'au marché français. Affirmer la préférence des utilisateurs français pour le *.fr* est un axe stratégique incontournable de l'action de l'Afnic, sans exclure les opportunités apportées par l'ouverture à l'Europe.

2) Etre le principal opérateur technique de nouveaux TLD en France

Le marché des noms de domaine va connaître d'importantes mutations avec l'ouverture de centaines de nouvelles extensions en 2013/2014. Capitalisant sur son cœur de

métier, l'Afnic se positionne comme opérateur technique de registre pour le compte de sociétés ayant décidé de porter des projets de TLD.

Être un acteur majeur de la résilience de l'Internet

En tant qu'opérateur d'infrastructures clefs de l'Internet, l'Afnic a la volonté de jouer un rôle moteur dans l'optimisation de la résilience de l'Internet, c'est-à-dire de la capacité de celui-ci à résister à toute forme d'attaque ou de dysfonctionnement. La démarche de gestion des risques globaux s'inscrit dans cette optique.

4) Valoriser ses expertises

L'Afnic dispose d'expertises rares dans ses équipes, dans un périmètre large autour de ses métiers. L'Afnic a vocation à diffuser ces expertises auprès de la communauté Internet et entend les valoriser notamment au travers de publications, de projets de Recherche et Développement et de prestations spécifiques.

5) Être reconnue pour son excellence opérationnelle

Acteur de référence en France, l'Afnic doit servir de référence sur le marché, tant au plan national qu'international, que ce soit sous l'angle de la satisfaction client, de sa Gouvernance ou du développement de ses collaborateurs, l'Afnic a pour objectif que cette excellence soit reconnue par des tiers indépendants d'ici à 2015.

Un .fr toujours dynamique dans un marché des noms de domaine en décélération.

UN ENVIRONNEMENT MONDIAL EN MUTATION ACCÉLÉRÉE

L'analyse de l'environnement Internet permet d'identifier un certain nombre d'évolutions se produisant au niveau mondial et susceptibles de modifier en profondeur la relation des internautes au « Réseau des réseaux ».

Si l'on reste au plus près des utilisateurs, un rapport de la société Cisco daté de février 2013 (1) indiquait que le nombre de terminaux mobiles permettant de naviguer sur Internet (smartphones, tablettes, portables, téléphones...) devrait dépasser le nombre d'êtres humains d'ici la fin de l'année. Cette évolution qui s'est fortement matérialisée en 2012 est structurante pour les modes d'accès et de consultation des contenus Internet.

La « facilitation » de l'accès à l'Internet favorise le développement fulgurant des réseaux et media sociaux. Avec ses 693 millions d'utilisateurs mensuels, Facebook reste le réseau social le plus fréquenté au monde, largement devant son challenger Google+ (343 millions) et Twitter (288 millions). Mais à eux trois, ces géants représentent plus d'un milliard d'utilisateurs mensuels, selon une étude de Trendstream (2).

Le phénomène des réseaux sociaux, tout comme le développement des « Apps » sur les tablettes et la consultation de sites Internet via des mobiles, sont autant d'usages émergents ou affirmés susceptibles d'impacter les pratiques des internautes en termes de noms de domaine. Facebook comme Twitter peuvent être utilisés sans passer par d'autres noms de domaine que ceux de ces entreprises ; les « Apps » n'en nécessitent aucun au niveau de l'utilisateur ; les mobiles créent des contraintes spécifiques en termes d'usabilité qui peuvent conditionner le format des noms de domaine (succès des « raccourcisseurs d'URL »).

Des évolutions sont aussi remarquables au plan technique, comme le déploiement d'IPv6, accéléré avec le processus « d'épuisement » du stock d'adresses IPv4 disponibles. Selon un article de l'association G6 France publié en no-

http://www.thedomains.com/2013/01/28/google-passes-twitter-to-become-2nd-largest-social-network/

http://g6.asso.fr/blog/2012/11/21/1-des-utilisateurs-de-google-en-ipv6/

⁽¹⁾ Mobile Internet devices "Will outnumber humans this year"

http://www.guardian.co.uk/technology/2013/feb/07/mobile-Internet-outnumber-people

⁽²⁾ Google+ Passes Twitter To Become 2nd Largest Social Network

^{(3) 1 %} des utilisateurs de Google en IPv6

vembre 2012 (3), les mesures du trafic IPv6 sur le point d'échange d'Amsterdam (représentatif d'une grande part du trafic européen) montraient que le trafic IPv6 avait été multiplié par presque trois depuis le seul mois de juin 2012, représentant 0,35 % du trafic global à la date de publication de l'article. Ce même texte évoquait le fait que 1 % des internautes atteignant les serveurs de Google utilisaient une connectivité IPv6, ce chiffre à la progression exponentielle s'élevant à 4,6 % pour la France (5,29 % début mars 2013).

L'importance persistante sinon croissante des noms de domaine dans le fonctionnement de l'Internet est par ailleurs démontrée par la montée en puissance des attaques prenant le DNS pour cible. Jamais la sécurité n'a été aussi fortement ancrée dans les esprits et les plans d'actions qu'en 2012. Le déploiement de DNSsec est un exemple – souvent couronné de succès – du rôle moteur que peuvent jouer les registres d'extensions nationales dans l'adoption des nouvelles technologies et des nouveaux standards.

Confrontés à un environnement à la dangerosité croissante et à des usages évolutifs, les noms de domaine devront de plus en plus démontrer les « bénéfices clients » qu'ils apportent. La future création de centaines de nouvelles extensions est un élément de réponse à cette problématique, permettant l'apparition d'adresses Internet encore plus signifiantes. Mais elle porte aussi en elle un facteur de complexité qui va devoir être géré pour ne pas détourner les utilisateurs de cet outil nécessaire et performant que sont les noms de domaine pour « adresser » les contenus sur Internet.

DES ÉVOLUTIONS MONDIALES CONTRASTÉES

L'année 2012 a vu le marché des noms de domaine confronté à une certaine décélération

au niveau mondial, avec un taux de croissance de 9 % en moyenne contre 10 % en 2011. Les évolutions sont d'ailleurs contrastées selon la nature des extensions, les TLD génériques (.com, .net, etc.) ayant le plus souffert avec une croissance limitée à 3,4 % (10,8 % en 2011). De fait, ce sont les TLD géographiques ou ccTLD qui ont le plus « tiré » le marché avec une augmentation de 17 % du stock en volume. Cette performance masque cependant plusieurs phénomènes spécifiques, telle la remontée en puissance du .cn (Chine, + 90 %) après plusieurs années de « purges » sévères, l'ouverture de certains TLD comme le .pt (Portugal, + 28 %) ou les succès des .co (Colombie, + 25 %) et .me (Monténégro, +14 %) atteignant des volumes importants parce qu'étant commercialisés comme des TLD génériques. Last but not least, le .tk (Tokelau) aurait atteint les 8 millions de noms de domaine en 2012 du fait de sa totale gratuité.

Ces « situations spécifiques » biaisent l'appréciation que l'on peut faire des dynamiques réelles des différentes catégories de TLD. En faisant exception du seul .tk, la croissance moyenne des ccTLD est ainsi plus proche des 11 %, contre + 15 % pour le .fr.

LE MARCHÉ FRANÇAIS, UN REFLET ACCENTUÉ DES DYNAMIQUES MONDIALES

Les phénomènes observés au niveau mondial se retrouvent en France, mais de manière encore plus accusée : le *.fr* croît ainsi fortement (+15 %), en regagnant des parts de marché sur les autres TLD et notamment le *.com* qui, lui, perd plus de 3 % en volume.

D'après des estimations croisant les données de la base Afnic avec celles de la société Zoo-kNIC, la part de marché du *fr* s'élevait ainsi à 35,94 % au 31 décembre 2012 contre 32,3 % un an auparavant. Le *.com* apparaît néanmoins toujours comme l'extension la plus déposée

sur le territoire national, avec 43 % des noms de domaine contre 46 % fin 2011. On trouve en troisième position le .net (7 % de part de marché), suivi par les extensions .org, .eu, .info, .biz et .mobi.

La dynamique du .fr depuis fin 2011 s'explique en particulier par plusieurs modifications intervenues au cours de cette période : l'ouverture de l'extension à l'Europe en décembre 2011, et l'ouverture complète à compter de juillet 2012 des noms de domaine intégrant des caractères accentués.

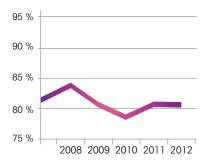
Selon ces mêmes estimations, le nombre total de noms de domaine enregistrés en France sous le .fr et les principales extensions génériques serait de plus de 7 millions en décembre 2012. Au total, l'extension .fr a progressé de 320 000 domaines en 2012, franchissant le 2,5 millionième .fr enregistré, alors que le .com perdait 100 000 noms de domaine dans la même période.

ÉVOLUTION DES CRÉATIONS ET DU TAUX DE RENOUVELLEMENT

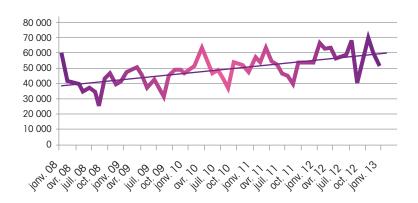
Le rythme des créations et le niveau du taux de renouvellement sont les deux métriques clefs pour apprécier la santé d'une extension. Le graphique ci-joint montre que la tendance des créations de *.fr* est clairement orientée à la hausse, même si elle est soumise à des variations saisonnières régulières ou impactée par des événements d'ordre plus macro-économique comme la crise financière. L'Afnic est d'autant plus vigilante à ce sujet que la corrélation est forte entre le nombre de nouveaux enregistrements et le nombre de créations d'entreprises.

Le taux de renouvellement du *.fr* semble pour sa part orienté à la baisse par rapport aux niveaux de 2004-2006, ce qui s'explique par plusieurs facteurs notamment l'ouverture aux particuliers en 2006, qui pèse tendanciellement sur le taux de renouvellement (les particuliers abandonnant plus volontiers leurs noms de domaine que les entreprises). Les particuliers représentent depuis 2006 environ 50 % des nouveaux enregistrements et 39 % des titulaires à la fin 2012. Second facteur visible en 2008-2010, la crise économique qui pèse sur les budgets et incite les entreprises comme les particuliers à se séparer de noms inutilisés. Le graphique montre cependant que le taux de renouvellement s'est stabilisé depuis 2011 aux alentours de 81 %, un niveau appréciable par rapport à ceux que Verisign indique pour les .com et .net (de l'ordre de 74 %).

Évolution du taux de renouvellement du .fr (2008 - 2012)



Évolution du nombre de créations de noms de domaine en .fr (2008 - 2012)



L'Afnic s'engage au service du développement du .fr et de l'Internet.

ésignée Office d'enregistrement du fr le 30 juin 2012, l'Afnic a signé une convention avec l'État destinée à formaliser ses engagements dans le cadre de cette mission.

L'Association s'est ainsi engagée à <u>renforcer</u> ses actions pour le développement du .fr, au travers notamment de l'élaboration d'un Plan stratégique sur 5 ans soumis à l'approbation de la Ministre et d'un budget de promotion correspondant à 10 % du chiffre d'affaires de l'Office d'enregistrement. Sont aussi prévus le lancement, avant fin 2013, de l'enregistrement multi-années des noms de domaine en .fr, ainsi que l'enregistrement des noms composés d'un ou deux caractères. Le prix du .fr proposé par l'Afnic, qui est déjà inférieur de 20 % à celui du .com, devra en outre baisser d'au moins 5 % avant la fin 2014. Une étude menée par TNS SOFRES en 2012 a permis de poser les jalons du Plan stratégique.

Une autre famille d'engagements concerne le maintien d'une qualité de service optimale. Elle se traduit par la publication sur le site de l'Afnic d'un tableau de bord mensuel rendant compte de l'atteinte des objectifs de qualité alignés sur les meilleures pratiques internationales ; de la mise en place d'une permanence du support technique et opérationnel, joignable 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 ; de la réalisation d'une enquête de satisfaction annuelle, destinée aux bureaux d'enregistrement et portant sur la qualité des services Afnic. Ces trois engagements ont été réalisés dès 2012.

Une troisième catégorie d'engagements prévoit des mesures pour garantir un niveau de sécurité et de fiabilité maximal. Elle recouvre l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan stratégique sur 5 ans visant à accompagner le déploiement de DNSsec; un budget annuel de 8 % du chiffre d'affaires de l'Office d'enregistrement destiné à l'acquisition de matériels et logiciels concourant à la sécurité et la stabilité du .fr; et l'affectation de 10 % du chiffre d'affaires de l'Office d'enregistrement à des actions de Recherche et Développement ainsi qu'à des actions de partage d'expérience au niveau international.

FSDI

Le Fonds de Soutien au Développement de l'Internet fera l'objet d'un abondement de plus d'un million d'euros pour la période s'étendant du 1^{et} juillet 2012 au 31 décembre 2013. Sa gestion ainsi que l'allocation des fonds aux différents candidats seront confiées à une Fondation abritante, dans le respect d'orientations données par l'Afnic. Les financements du Fonds ne pourront pas être affectés à des projets liés aux secteurs d'activités de l'Afnic.

Enfin, l'Afnic s'est engagée à <u>créer avant la fin</u> 2013 un Fonds de Soutien au Développement <u>de l'Internet</u> et à l'abonder chaque année à hauteur de 90 % du résultat net dégagé par le *.fr.* Le montant total des financements pourrait atteindre 8 millions d'euros sur 5 ans. Doté d'une gouvernance indépendante, ce Fonds financera des actions de recherche pour le développement d'Internet.

Sensible aux besoins des ayants-droit, l'Afnic a en outre proposé de rembourser 150 euros (sur un montant global de 250 euros) aux requérants des procédures SYRELI si la décision leur est favorable. Elle mettra en place avant fin 2013 une procédure supplémentaire de résolution de litiges prévoyant l'intervention de tiers, en partenariat avec l'OMPI.

L'Afnic, 1^{er} opérateur technique de registre en France sur les nouvelles extensions.

UN PROCESSUS SUSCEPTIBLE DE MODIFIER EN PROFONDEUR LE MARCHÉ DES NOMS DE DOMAINE

Investie par le gouvernement américain de la mission de gestion du système « racine » du DNS, l'ICANN a annoncé en juin 2008 à Paris sa décision de s'engager dans un programme ambitieux de créations de nouvelles extensions génériques. Après plusieurs reports, le processus d'appel à candidatures a finalement été lancé en janvier 2012.

La liste officielle des 1930 dossiers reçus a été publiée le 13 juin et le tirage au sort des ordres de priorités de classement a été opéré le 17 décembre. Même en tenant compte des candidatures portant sur les mêmes termes, ainsi que des éventuelles objections qui seront opposées à certaines par des tiers privés ou par des gouvernements, on peut raisonnablement anticiper la création d'un bon millier de nouvelles extensions dans les deux à trois ans qui viennent. Les principaux jalons identifiés (fin de la période d'objections, signature des contrats, tests de pré-délégation...) permettent de situer au 3^e trimestre 2013 le lancement effectif des premières nouvelles extensions. L'année 2012 a donc été pour de nombreux acteurs un moment charnière dans la préparation de leurs projets.

Ce phénomène va induire des évolutions en profondeur pour le marché des noms de

TABLEAU DES RANGS DE TRAITEMENT DE CLIENTS GTLD

Le numéro d'ordre le moins élevé est le plus prioritaire.

Ordre de traitement des clients gTLD de l'Afnic dans le processus ICANN

.PARIS	200	.SNCF	1076
.BZH	204	.FROGANS	1209
.LANCASTER	617	.AQUARELLE	1686
.CANALPLUS	784	.LECLERC	1625
.OVH	827	.BANQUE	1850
.BOSTIK	869	.AQUITAINE	1840
.TOTAL	870	.MUTUALITE	1862
.ALSACE	1020	.MMA	1869
.CORSICA	1030		

domaine, et ceci d'autant plus que pour les extensions génériques l'ICANN a supprimé le principe de « séparation verticale » interdisant aux registres d'avoir des activités de bureaux d'enregistrement et réciproquement. Les cartes vont donc être redistribuées entre les acteurs, avec à la clef un enjeu vital pour les registres de ccTLD qui doivent accompagner cette montée en puissance du marché des extensions génériques pour bénéficier des mêmes économies d'échelle que leurs concurrents « gTLD » tout en se maintenant aux standards internationaux en termes de qualité de service.

Forte de cette conviction, l'Afnic s'est engagée depuis 2008 dans la valorisation de son cœur de métier – celui d'opérateur technique de registre. Les résultats de cette orientation stratégique sont patents : avec 17 clients, l'Association est aujourd'hui le principal acteur français sur le segment des nouvelles extensions.

CE QUE LES NOUVEAUX TLD VONT CHANGER POUR L'AFNIC

L'Afnic a élaboré une offre permettant d'accompagner ses clients gTLD aussi bien pendant la préparation de leur dossier de candidature que durant les étapes ultérieures, jusqu'à la délégation technique et la gestion technique ultérieure des extensions. L'évolution engagée va changer la physionomie de ses activités à plusieurs niveaux.

La transition vers un système « multiregistres »

Exerçant toujours de manière responsable ses activités d'Office d'enregistrement du .fr, l'Afnic va progressivement élargir son « portefeuille » d'extensions, réalisant une mutation qui transforme ses modes opératoires et son système d'information tout en lui permettant de diversifier ses sources de revenus.

Un alignement sur les standards internationaux

Même si les clients « nouvelles extensions » de l'Afnic sont aujourd'hui tous situés en France, l'environnement de travail est celui de l'ICANN. Les standards fixés par les contrats ICANN en termes de qualité de service, de sécurité ou de processus se transforment ainsi de facto en standards internationaux, que l'Afnic se doit de respecter voire d'optimiser. Un certain nombre d'actions initiées dans le cadre des engagements pris sur le .fr dans la convention État-Afnic viennent ainsi renforcer les mesures prises dans le cadre des gTLD et réciproquement, la synergie étant souvent très forte entre les missions d'Office d'enregistrement et les activités d'opérateur technique de registre. La démarche de gestion des risques globaux ou la préparation de la refonte du système de facturation sont de bons exemples de ce type de synergies.

Une adaptation de la structure et de l'équipe

L'équipe est régulièrement renforcée par l'arrivée de nouveaux talents permettant à l'Association d'absorber la charge de travail supplémentaire occasionnée par les nouvelles extensions, tout en préparant l'avenir. C'est en partie ce qui explique le nombre de recrutements opérés en 2012, mais aussi les investissements consentis en matériels et en infrastructures.

La diversification des clients

Depuis sa création, l'Afnic n'avait qu'un seul type de clients : les bureaux d'enregistrement, qui déposent auprès d'elle les noms de domaine pour le compte de leurs propres clients. En 2012, cette situation s'est enrichie avec l'arrivée de clients porteurs de projets gTLD, qui ont des besoins différents de ceux des bureaux d'enregistrement. La création de postes de responsables « grands comptes » fait partie des évolutions rendues nécessaires par le positionnement de l'Afnic sur ce nouveau segment d'activité.

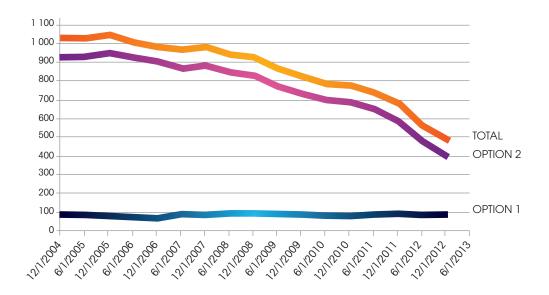
Un an après le début de l'accréditation, panorama des bureaux d'enregistrement.

a loi du 22 mars 2011 a modifié le cadre juridique des noms de domaine. Parmi les changements instaurés par le nouveau dispositif a été introduite l'obligation pour l'Office d'enregistrement du .fr d'accréditer ses bureaux d'enregistrement.

L'Afnic a mis en place une procédure d'accréditation et diffusé un guide pratique à l'intention des bureaux d'enregistrement. Initiée fin 2011, l'accréditation des bureaux d'enregistrement déjà en activité au moment de l'entrée en vigueur de la loi a pris fin au 1^{er} semestre 2012.

L'une des conséquences attendues de cette évolution a été la réduction du nombre de bureaux d'enregistrement. De nombreux « petits » acteurs ont en effet préféré devenir revendeurs de structures accréditées. Le faible volume des portefeuilles concernés a cependant atténué l'impact en termes de concentration. Au 31/12/2012, les bureaux d'enregistrement accrédités par l'Afnic étaient au nombre de 504, contre 697 au 31/12/2011. Les 10 premiers bureaux d'enregistrement représentaient 77 % des *fr* déposés contre 75 % au 31/12/2011.

Évolution du nombre de bureaux d'enregistrement Afnic (2004-2013)



Les conditions d'accréditation

Les critères à remplir par le bureau d'enregistrement pour obtenir une accréditation sont définis par le décret n° 2011-926 du 1^{er} Août 2011. Le bureau d'enregistrement sollicitant une accréditation de l'Afnic devra démontrer qu'il:

- maîtrise les principes et les modalités de fonctionnement du système des noms de domaine de l'Internet;
- maîtrise les matériels et les règles techniques permettant d'effectuer les enregistrements auprès de l'Office;
- a mis en place une procédure de vérification des données d'identification fournies par les demandeurs de noms de domaine permettant de répondre, le cas échéant, aux demandes de l'Office d'enregistrement
- dispose des Ressources
 Humaines et techniques
 nécessaires pour assurer la
 mise à jour des données
 administratives et techniques
 fournies par les demandeurs
 de noms de domaine pour leur
 identification;
- dispose des matériels et logiciels informatiques nécessaires pour assurer la sécurité des données personnelles fournies par les demandeurs de noms de domaine et conserve ces dernières dans le respect des dispositions de la loi n° 78-17
- offre des conditions d'accueil du public adéquates

Des performances opérationnelles en ligne avec un niveau d'exigence toujours plus élevé.

u travers de la convention État-Afnic comme du contrat ICANN, l'activité de l'Afnic doit répondre à des exigences croissantes en termes de qualité de service. Cette tendance lourde passe par une profonde évolution des infrastructures comme de l'amélioration de la chaîne d'enregistrement. Le phénomène est renforcé par le développement du .fr et de l'activité DNS qu'il supporte.

AMÉLIORATION DES PERFORMANCES

La performance de la chaîne d'enregistrement est mesurée par le taux de disponibilité de l'opération de création de *fr* combiné au délai de traitement des opérations de création. Son évolution illustre parfaitement les difficultés rencontrées et les progrès accomplis en 2012 en matière de renforcement de la chaîne et des infrastructures :

POURSUITE DU DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU ANYCAST

Le programme de déploiement du réseau anycast s'est poursuivi en 2012 avec l'installation d'un nouveau nœud à Londres. L'objectif est d'améliorer les performances via une meilleure proximité entre les utilisateurs et les serveurs du .fr, mais aussi de renforcer la résilience globale de l'extension au travers d'une redondance accrue de ses serveurs DNS.

IPV6, UNE RÉALITÉ SOUS .FR

Les dernières mesures effectuées par l'Afnic (novembre 2012) ont montré que 60 % des noms de domaine .fr sont compatibles IPv6, une hausse de 19 points par rapport à 2011. La France fait partie des pays les plus avancés en matière d'IPv6 si l'on en réfère aux chiffres publiés par Google.

1 ^{er} trimestre	2e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	Année
96,2 %	93,4 %	89,9 %	97,6 %	94,3 %

Ce même taux était de 98,4 % dans les premiers mois de 2013.

Identifier, qualifier et maîtriser les risques globaux.

STRUCTURER LA GESTION DES RISQUES GLOBAUX

L'année 2012 a vu se développer de manière significative les attaques ciblant le DNS, en particulier les attaques par déni de service (DoS). En tant que registre de Top-level Domain, l'Afnic fait partie des acteurs potentiellement menacés par ce phénomène qu'il serait dangereux de sous-estimer. Une prise de conscience au niveau mondial conduit au durcissement des exigences en termes de sécurité.

Mais ces risques d'ordre technique ne sont pas les seuls auxquels peut être confronté un registre tel que l'Afnic. Les activités de l'Association se sont transformées en 2012, avec la désignation du .fr et les dépôts de candidatures de nouvelles extensions (passage du « mono registre » à un « multi-registres »). C'est ainsi que les traditionnels bureaux d'enregistrement coexistent désormais avec les futurs titulaires de nouvelles extensions génériques, liés par de nouveaux types de contrats et qui expriment de nouveaux besoins.

Afin d'assurer la pérennité du développement de ses activités et l'atteinte de ses objectifs, l'Afinic veille à la prévention et à la bonne maîtrise des risques auxquels elle est exposée. Dans ce cadre, le conseil de sécurité de l'Afinic est la structure de concertation et de coordination de toutes ses activités dans le domaine de la sécurité.

UNE DÉMARCHE D'ANALYSE

Pour tendre vers cette maîtrise de ses risques globaux, l'Afnic a mis en œuvre en 2012 une démarche de recensement et d'analyse des principales menaces auxquelles elle peut être confrontée. Grâce au maintien permanent de ce référentiel, l'Afnic a déployé son dispositif de gestion de ces risques visant à les éliminer ou à en réduire la probabilité d'occurrence et à en limiter les impacts.

Les résultats de cette analyse globale ont été présentés au Conseil d'administration en septembre 2012. L'objectif est de traiter les risques identifiés comme les plus critiques pour l'activité de l'Afnic et dont l'impact sur celle-ci apparaît le plus fort. Dès lors, les plans d'actions ont pu être définis et mis en œuvre. Leur suivi fera désormais partie de la revue régulière des risques globaux effectuée par le Conseil d'administration.

UNE VIGILANCE PERMANENTE

La gestion des risques procède d'une approche globale et d'une prise en compte de plus en plus fine de toutes les vulnérabilités anciennes ou nouvelles pouvant entraver la bonne marche de la structure. Cette démarche intégrée dans la stratégie globale de l'entreprise est devenue un élément fort qui influe sur tous les principes d'organisation, les processus et

les pratiques de l'Afnic. Les engagements pris reposent aussi sur des principes d'organisation, d'actions et de transparence et s'appuient sur une culture de sûreté partagée par l'ensemble du personnel. Ils donnent lieu à des formations régulières et intègrent également les systèmes de management de l'association.

ANALYSER LES RISQUES, ENGAGER UN PLAN D'ACTIONS

Pour chaque risque majeur, l'Afnic a dégagé les scenarii à appliquer et établi un calendrier d'actions. Sur les 132 risques identifiés, dix des risques les plus critiques seront traités en 2013.

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE

La cartographie des risques a été réalisée avec les objectifs suivants :

- Identifier l'ensemble des risques selon leurs impacts et leurs occurrences sur les objectifs stratégiques de l'Afnic;
- Mesurer l'importance de ces risques afin de définir de possibles plans d'actions pour les réduire ou les contrôler;
- Élaborer graphiquement une représentation des risques en fonctions de leurs impacts pour l'entreprise;
- Donner l'impulsion à un processus de gestion des risques organisé ;

Typologie et répartition des risques identifiés

CRITICITÉ						
		0 stratégique		1 stratégique		1 stratégique
noire	3	0 externe	3	2 externe	2	0 externe
		3 interne		0 interne		1 interne
		2 stratégique		7 stratégique		1 stratégique
rouge	12	3 externe	26	5 externe	4	3 externe
		7 interne		14 interne		1 interne
		0 stratégique		13 stratégique		2 stratégique
jaune	10	3 externe	36	9 externe	18	10 externe
		7 interne		14 interne		6 interne
		1 stratégique		1 stratégique		1 stratégique
verte	8	3 externe	7	3 externe	3	2 externe
		4 interne		3 interne		0 interne
	faible	moyen	ı	élevé		VULNÉRABILITÉ

- Favoriser l'élaboration du rapport de contrôle interne ;
- Favoriser la communication autour des risques de l'entreprise dans un souci de clarté auprès des actionnaires et des autorités.

La base du travail a permis de répertorier les processus permettant d'avoir une vision globale de l'entreprise et d'identifier de façon précise les risques liés aux objectifs stratégiques.

Les risques ont notamment été analysés sous 5 angles :

- Les risques stratégiques,
- · Les risques financiers,

- Les risques opérationnels (fraude interne, fraude externe, sécurité des systèmes, clients, produits et pratiques commerciales, dommages actifs corporels, dysfonctionnement de l'activité et des systèmes, exécution-livraison et gestion des processus, pratique en matière d'emploi),
- Les risques de conformité et de réputation (aspects légaux et réglementaires, risque de sanction administrative, judiciaire, disciplinaire, risque de réputation, risque en matière de déontologie),
- Les risques exogènes (piratage, malveillance...).

Étant au cœur du métier de l'Afnic, la partie

Exemples de risques inclus dans le référenciel des risques globaux

RISQUES STRATÉGIQUES

- Évolution de la réglementation
- Modification de l'environnement concurentiel
- Perte d'un partenariat

RISQUES DE RÉPUTATION

- Gestion médiatique défaillante d'une crise
- Dénigrement
- Non respect des règles éthiques
- Mise en cause d'un dirigeant

RISQUES OPÉRATIONNELS

- Carence fournisseur/ sous-traitant
- Perte/défaillance d'un système d'information
- Pertes d'hommes clefs
- Grève
- Engagements contractuels non tenus
- Indisponibilité des services de base
- ...

RISQUES EXOGÈNES

- Concurrence
- Terrorisme/malveillance extérieure
- Piratage
- ...

RISQUES FINANCIERS

- Dysfonctionnement d'un processus administratif et financier
- Défaillance partenaire
- Fraude
- Défaut de gouvernance
- ...

système d'information a demandé une analyse plus approfondie et toutes les questions traditionnelles d'un audit des systèmes d'information ont été couvertes.

LE CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'AFNIC

La maîtrise des risques passe par la mise en place d'une structure de gouvernance et de supervision. Le conseil de sécurité de l'Afnic valide et supervise les moyens que l'Afnic met en œuvre pour atteindre ses objectifs stratégiques en matière de sécurité :

- Résilience de ses systèmes
- Évolutivité/réactivité face aux incidents de sécurité
- · Intégrité des données du Registre
- Disponibilité de la chaîne
- Traitement confidentiel des données personnelles et usage non commercial
- Sécurité physique des locaux

Le conseil se réunit régulièrement, émet des recommandations consécutives aux incidents, contrôle l'efficience de l'organisation ainsi que des dispositifs mis en œuvre dans le domaine de la sécurité.

Mise en place des actions sur l'année 2012 - Calendrier opérationnel

En mai-juin

- Validation de la Direction générale sur la démarche d'analyse des risques globaux,
- Présentation à l'administratrice désignée par le Conseil d'administration
- Mise en place de la structure de pilotage,
- Planification des réunions de cadrage
 - Direction générale,
 - Direction de la sécurité,
 - Directions des activités : toutes les activités doivent participer à cette démarche. Il parait nécessaire néanmoins de définir un

- ordre qui soit le mieux adapté aux responsabilités et aux contraintes.
- Organisation du questionnaire général informant de la démarche et de l'organisation des réunions,
- Planification des réunions d'analyse avec l'ensemble des participants.

Juillet

- Préparation des synthèses,
- Organisation des plans d'actions par activité,
- Préparation de la communication interne et externe.

Septembre

- Finalisation et identification des priorités et présentation en Conseil d'administration,
- Lancement d'actions primordiales pour le quatrième trimestre 2012. Il s'agit principalement de la réduction immédiate des risques considérés comme majeurs.

Novembre

 Insertion dans le plan d'action 2013.

2012, poser les bases d'outils communs pour un Internet sûr et stable.

UNE ACTIVITÉ R&D DE HAUT NIVEAU, EN PRISE AVEC L'ENVIRONNEMENT

L'équipe R&D de l'Afnic est présente sur de nombreux sujets. Elle mène une veille sur les évolutions technologiques de l'Internet, contribue aux travaux des instances internationales, et réalise différentes actions de partage de son expertise.

Enquête « Toile de fond technologique » : un aperçu du futur

Les résultats de la seconde enquête « Toile de fond technologique » ont été publiés en octobre 2012. Pilotée par le Conseil scientifique de l'Afnic et menée par la société INIT, cette étude visait à rechercher une vision commune des tendances technologiques. S'appuyant sur les prévisions faites par des professionnels et des utilisateurs de l'Internet, il ressort notamment de cette enquête que, dans les dix ans à venir les supports tels que tablettes, Smartphones, TV, prendront définitivement le pas sur les ordinateurs fixes ou portables pour l'accès à Internet.

Créer les standards de mesure de la résilience de l'Internet – l'Observatoire de la Résilience de l'Internet en France

Publié conjointement par l'Afnic et l'ANSSI en juin 2012, le rapport vise à proposer un certain nombre d'indicateurs – sous les angles

BGP et DNS – et à dresser un premier bilan du niveau de résilience de l'Internet français. Les premiers résultats recueillis ont mis en valeur que l'Internet français est bien placé quant à sa résilience. L'approche de l'Afnic est inspirée des quatre ans d'existence du modèle suédois, mais en y ajoutant les résultats de sa propre expérience. À terme, l'Afnic a pour objectif que toute la communauté puisse mesurer la résilience de l'Internet sur les mêmes bases et les mêmes critères.

Un nouveau standard pour l'Internet des objets

Fruit d'une collaboration internationale dans laquelle GS1 France et l'Afnic ont joué un rôle moteur, la nouvelle version 2.0 du standard ONS (Object Name Service), appelée aussi ONS fédéré, a été ratifiée puis publiée en décembre 2012. GS1 France et l'Afnic souhaitent poursuivre leurs efforts pour accompagner l'écosystème de l'Internet des objets dans l'adoption de l'ONS. Accéder à des informations complémentaires sur les produits (« emballage étendu »), identifier leur origine et renforcer leur traçabilité, lutter contre la contrefaçon ou organiser le rappel des produits, tels sont des exemples d'usage de l'ONS dans les domaines de la logistique et de l'approvisionnement. L'ONS participe à l'émergence d'une nouvelle génération de services destinés aux consommateurs et aux entreprises.

Une association ouverte sur le monde

L'Afnic participe aux travaux de nombreuses organisations internationales, sur un vaste éventail de problématiques notamment :

- La Gouvernance de l'Internet (ICANN, CENTR, Forum pour la Gouvernance de l'Internet...)
- L'élaboration des standards et protocoles techniques : IETF (« Internet Engineering Task Force »). L'Afnic a été

partenaire de son 83° Congrès à Paris du 25 au 30 mars 2012

- La gestion des services IP (RIPE Réseaux IP Européens)
- La gestion des problèmes et incidents touchant à la sécurité et à la stabilité du DNS (DNS-OARC)

Par ailleurs l'Afnic soutient :

• La FING (Fondation Internet Nouvelle Génération) qui aide les entreprises, les institutions et les territoires à anticiper les mutations liées aux technologies et à leurs usages,

- L'ISOC (Internet Society) dont le rôle est de promouvoir le développement, l'évolution, et l'utilisation de l'Internet au bénéfice de tous les individus à travers le monde.
- Le développement du logiciel BIND utilisé par la plupart des serveurs DNS.

La sélection et le pilotage des projets R&D de l'Afnic

L'un des principes structurants de l'activité de la R&D, posé dès sa création en 2007, est que ses objectifs doivent être alignés avec la stratégie de l'Afnic et ses moyens définis au moment de l'élaboration du budget annuel, avec des perspectives pluriannuelles pour des projets dépassant une durée d'un an.

Le cycle de vie type d'un projet innovant commence généralement par la génération d'idées. À l'Afnic, ce processus se déroule tout d'abord, de manière informelle et en continu, par les moyens électroniques qui alimentent une boîte à idées partagée. Cette boîte à idées est consolidée périodiquement, notamment à l'occasion de réunions dites de « brainstorm » lors desquelles l'ensemble des acteurs de l'innovation (R&D, Marketing, Opérations...) est convié et les idées d'innovations potentielles recensées. Une présélection d'idées est alors effectuée selon un premier jeu de critères (stratégiques, marché, faisabilité, budget...), puis soumise à un processus d'évaluation et d'arbitrage interne en comité de direction, en phase avec les exercices d'élaboration de la

stratégie, du plan d'action et du budget annuels de l'Afnic.

Le plan d'action R&D annuel issu de ce processus est ensuite présenté pour avis au Conseil scientifique de l'Afnic, avant d'être validé et entériné par la Direction de l'Afnic et par son Conseil d'administration dans le cadre du plan d'action annuel.

Une fois un projet lancé, et tout au long de son cycle de vie, un état d'avancement régulier est effectué en interne à l'occasion des revues périodiques du plan d'action, et aussi à l'occasion des réunions du Conseil scientifique. Ces évaluations régulières permettent à l'équipe R&D de poursuivre, d'amender ou le cas échéant d'abandonner des projets, de manière motivée.

Enfin, chaque projet qui se termine fait l'objet d'un bilan détaillé, avec un accent particulier sur ses retombées effectives et les éventuelles opérations de transfert qui en découlent.

LE COLLÈGE INTERNATIONAL DE L'AFNIC, VECTEUR DE CO-DÉVELOPPEMENT

Bénéficiant d'un apport exceptionnel du Ministère des Affaires Étrangères et Européennes français, le Fonds du Collège international a soutenu en 2012 à hauteur de 200 K€ des projets visant à :

- renforcer l'infrastructure Internet en Afrique à travers le développement des réseaux d'interconnexion universitaires ;
- améliorer les pratiques de promotion marketing et de distribution des noms de domaine et services associés ;
- renforcer la résilience de l'Internet africain en aidant les registres africains à bénéficier du service anycast opéré par AFRINIC (African Network Information Center) qui leur permet d'améliorer la résolution des noms de domaine;
- Renforcer les capacités opérationnelles des personnels opérant dans les registres africains ;
- Financer des bourses d'accompagnement individuel permettant de participer à des événements importants pour la gouvernance de l'Internet.

Pour les bénéficiaires cela s'est traduit par :

- Renforcement de capacités ;
- Trois formations sous l'égide de l'AFTLD avec le concours du NSRC à Ouagadougou (Burkina Faso), Livingston (Zambie), AFTLD à Khartoum (Soudan);
- Une formation Société De L'Information à Brazzaville, Congo;
- 10 bourses Fellowship pour une participation à des événements Internet : deux pour ICANN44 (Prague) et ICANN45 (Toronto), six pour EuroSSIG (European Summer School on Internet Governance, Meissen, Allemagne) et deux pour la formation des ccTLD à la communication. Six bourses pour la formation EURO-SSIG (European Summer School on Internet Governance) à Meissen (Allemagne), deux pour la formation SDLI (Congo) ;
- Accompagnement au développement de Réseaux nationaux dédiés à la technologie, l'enseignement et la recherche
- iRENALA, Madagascar;
- RITER, Côte d'Ivoire;
- Renforcement de la résilience et la qualité de service de l'Internet en Afrique de l'Ouest
- Implantation de deux nœuds Anycast pour le nuage du serveur L de la racine Internet ;
- Implantation d'un nœud anycast pour le serveur DNS du .*ci* (novembre 2012).

Gestion du Fonds du Collège international

Intégré à la programmation de l'Afnic, le Fonds est administré et géré par le comité du Fonds et par le directeur du Fonds. Le comité du Fonds est l'instance de pilotage et de décision du Fonds du Collège international de l'Afnic, tant en matière d'orientation stratégique qu'en matière d'attribution des subventions.

La composition du comité du Fonds est la suivante :

- le président du Collège international de l'Afnic ;
- le directeur général de l'Afnic ;

- le directeur du Fonds ;
- deux membres du Collège international, nommé par le président du Collège international pour un mandat de trois ans.

Le directeur du Fonds est nommé par le président du Collège international de l'Afnic sur proposition du Directeur général de l'Afnic. Le directeur du Fonds et son équipe administrent au quotidien le Fonds du Collège international de l'Afnic et mettent en œuvre les décisions du comité du Fonds. Ils sont les « principaux interlocuteurs des responsables de projet ».

Le comité du Fonds et le directeur du Fonds peuvent être assistés par des experts indépendants, choisis sur la base de critères définis par le comité. Ils sont chargés de fournir un avis sur la qualité technique des projets reçus et leur pertinence au regard de leur contexte de réalisation et des objectifs du Fonds. Ils s'appuient sur une grille de critères approuvée par le comité. Le détail de cette grille est accessible en ligne (1).

⁽¹⁾ Guide du proposant : http://www.afnic.fr/medias/documents/College_International/Fonds_du_College/FCI2013/afnic-fonds-ci-guide-proposant-2013.pdf

Recruter les profils nécessaires au redéploiement stratégique de l'Afnic.

UNE ÉQUIPE EN PLEINE CROISSANCE SOUDÉE AUTOUR DES VALEURS DE L'AFNIC

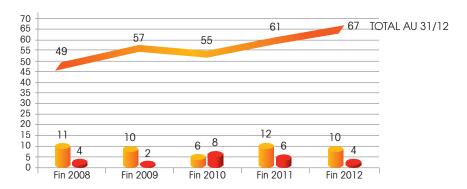
Les évolutions de l'Afnic l'ont conduite à travailler sur différents axes en matière de Ressources Humaines : politique de recrutement, formation, gestion des compétences et actions destinées à favoriser l'épanouissement des collaborateurs. Une politique axée sur la conduite du changement a été engagée, passant par une redéfinition des valeurs de l'Association mais aussi par un certain nombre d'actions visant à informer l'équipe sur la stratégie afin de renforcer la cohésion interne. Des enquêtes de satisfaction ont ainsi été menées auprès des salariés et un séminaire de « team building » organisé en novembre. De la même manière, les salariés ont été étroitement associés au processus de choix du lieu d'implantation des futurs locaux de l'Afnic.

2012, UNE ANNÉE MARQUANTE EN TERMES DE RECRUTEMENTS

Pour répondre aux besoins nés de ses nouvelles activités, l'Afnic a réalisé dix recrutements portant sur des profils variés : techniques, juridiques et administratifs. 10 autres recrutements sont déjà à l'ordre du jour pour 2013. Ces nouvelles recrues ont bénéficié d'un parcours d'intégration pour assurer leur arrivée dans des conditions optimales. Des efforts spécifiques ont en outre été consentis pour faciliter la circulation des informations en interne et afin que chacun ait une bonne compréhension de son rôle à l'intérieur de l'équipe.

Évolution du nombre de salariés (CDD et formations en alternance inclus)

ArrivéesDéparts



Les valeurs de l'Afnic

- Agir au quotidien et constamment avec intégrité
- Mettre notre professionnalisme au service de la communauté Internet
- Placer les personnes au centre de toutes nos actions
- Former une équipe au service de la réalisation d'un bien commun : l'Internet
- Absorber les changements avec détermination et persévérance

MISE EN PLACE D'UN COMPTE ÉPARGNE TEMPS

La mise en place d'un compte épargne temps permet désormais aux collaborateurs d'accumuler des droits à congé rémunéré ou de bénéficier d'une rémunération, immédiate ou différée, en contrepartie des périodes de congé ou de repos non prises.

SIGNATURE DU NOUVEL ACCORD SALARIAL

Dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires, un nouvel accord salarial a été signé en décembre (prenant effet en 2013) mettant essentiellement en place un système de prime sur objectifs pour tous.

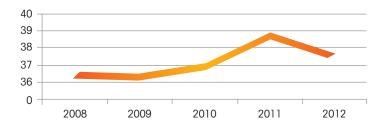
LA FORMATION, UN ATOUT POUR LA PERFORMANCE DE L'AFNIC ET DE SES COLLABORATEURS

L'Afnic considère la formation comme un axe fort de sa politique de gestion des Ressources Humaines. Elle s'est engagée à consacrer chaque année plus de 3 % de sa masse salariale au financement d'actions de formation professionnelle continue.

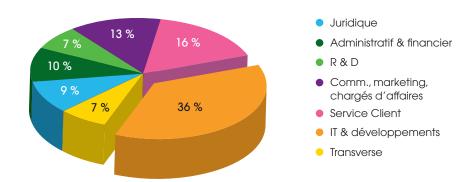
L'Association met ainsi en œuvre une politique ambitieuse de formation en lien avec sa stratégie, l'évolution de ses services et des technologies. Cette politique a également pour objectif de développer les compétences des collaborateurs de l'Afnic et de favoriser leur employabilité.

PANORAMA DE L'ÉQUIPE EN CHIFFRES

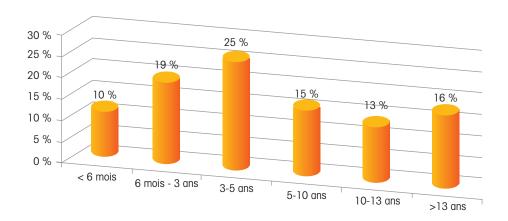
Âge moyen au 31/12/2012



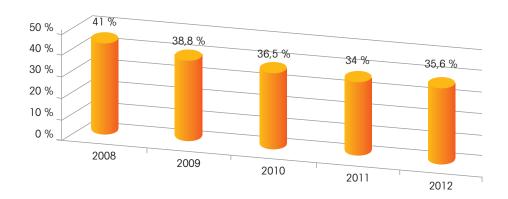
Répartition par métier/activité



Répartition des salariés par ancienneté au 31/12/2012



Part de femmes dans l'effectif au 31/12/2012



Plus de services centrés sur la satisfaction clients, une priorité pour l'Afnic.

ttentive à satisfaire les besoins exprimés par ses clients et par la communauté de l'Internet, l'Afnic a poursuivi en 2012 ses efforts en vue d'étendre ou d'améliorer qualitativement sa gamme de services. Cette stratégie s'est matérialisée au travers de l'extension des horaires d'accueil du service support ou de la mise en œuvre de la procédure SYRELI de résolution des litiges (ouverte en novembre 2011). Une nouvelle enquête de satisfaction menée auprès des bureaux d'enregistrement accrédités vient confirmer leur haut niveau de satisfaction.

LE SERVICE SUPPORT DE L'AFNIC ÉTEND SES HORAIRES D'ACCUEIL

La transformation du Service Client opérée en 2011 se prolonge en 2012 par la mise en place d'un service de support téléphonique ouvert 24h sur 24, 7 jours sur 7. Avec un accueil bilingue français / anglais, ce service apporte

conseil et expertise quelle que soit la localisation des appelants. Cette extension des horaires d'accueil répond à un engagement pris par l'Afnic en tant qu'Office d'enregistrement du .fr.

SYRELI : BILAN APRÈS UN AN D'EXISTENCE

La plateforme mettant en œuvre la procédure de résolution des litiges SYRELI a été ouverte par l'Afnic le 21 novembre 2011. Elle s'applique à la fois au *.fr* et aux autres extensions de premier niveau gérées par l'Afnic (Mayotte, la Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, les Terres australes et antarctiques françaises et Wallis-et-Futuna).

Au terme de sa première année d'existence, 157 dossiers SYRELI ont été déposés et 138 décisions rendues par l'Afnic. On note une accélération progressive, avec des valeurs



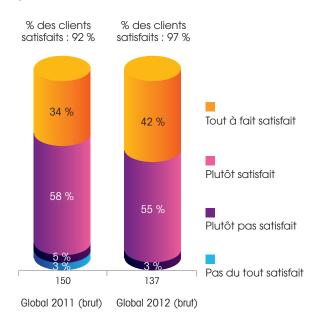
approchant ou dépassant la vingtaine de décisions mensuelles depuis l'été 2012. Cette évolution prouve qu'un nombre de plus en plus important d'ayants droit sont informés de l'existence de cette procédure et n'hésitent pas à y recourir.

Les requérants demandent le transfert du nom de domaine concerné dans la plupart des cas (93 %). Seuls 7 % d'entre eux demandent une suppression du nom sans transfert. À l'issue des procédures SYRELI, deux tiers des demandes des requérants ont été acceptées par le collège Afnic contre un tiers qui ont été refusées.

SCOPE, UNE NOUVELLE SOURCE D'INFORMATION SUR SYRELI

Depuis octobre 2012, l'Afnic met à disposition de ses clients un nouveau support de statistiques d'infographie. Synthétiser les données de la procédure et les diffuser au plus grand nombre, tel est l'objectif de Scope sur SYRELI accessible sur le site Afnic. fr (Rubrique « Résoudre un litige »).

Quel est votre niveau de satisfaction globale concernant l'Afnic ?



UN INDICE DE SATISFACTION DES BUREAUX D'ENREGISTREMENT TOUJOURS TRÈS ÉLEVÉ

Comme chaque année, l'Afnic a mené une enquête approfondie auprès de ses bureaux d'enregistrement pour connaître leurs appréciations de la qualité de ses services ainsi que leurs attentes.

Réalisée par la société INIT, l'étude 2012 montre un niveau de satisfaction particulièrement élevé de 97 % (contre une médiane de 90 % dans le secteur des services aux entreprises), en progression de 5 points par rapport à 2011. Cette performance est en large partie la conséquence d'un double effort portant sur l'élargissement de la gamme de services comme sur l'amélioration continue de la qualité des services déjà offerts. On peut aussi y voir l'impact très positif de la mise en place en 2011 de chargés de clientèles, très appréciée des bureaux d'enregistrement par le renforcement de la proximité qu'elle permet. Les principales attentes identifiées en 2012 portent sur les procédures de gestion permettant de déployer DNSsec, la facilité à trouver l'information sur le site web et les procédures impliquant une validation par email du bureau d'enregistrement et/ou du titulaire.

Répartition des décisions selon l'issue de la procédure SYRELI



L'Afnic se dote des moyens comptables de son nouveau modèle économique.

UNE GESTION RESPONSABLE

L'Afnic a toujours géré ses ressources en prenant le moins de risques possibles. La création d'un « Fonds de réserve » devant atteindre une année de masse salariale et de charges locatives fait partie de cette approche saine et prudente des fonds confiés à l'Association au travers de l'exploitation du .fr.

Le niveau des réserves de trésorerie atteint aujourd'hui témoigne des résultats de cette stratégie de gestion. Il offre à l'Afnic une capacité d'action au service des engagements qu'elle a souscrits dans le cadre de ses missions d'Office d'enregistrement, comme des orientations qu'elle a prises pour faire face aux évolutions de son environnement.

CE QUI A CHANGÉ EN 2012

Deux paramètres ont fondamentalement modifié en 2012 la manière dont l'Afnic a géré ses ressources : la mise en place d'une nouvelle comptabilité analytique permettant d'identifier clairement les flux liés au .fr d'une part, et d'autre part l'engagement pris d'abonder 90 % du résultat net dégagé par l'activité .fr au profit du Fonds de Soutien au Développement de l'Internet.

Il est en effet souhaitable d'isoler précisément

les flux financiers (ressources, dépenses, investissements) liés à une activité d'Office d'enregistrement relevant d'un mandat spécifique confié par l'État, des flux financiers induits par les autres activités de l'Association notamment sur les nouvelles extensions.

Ces évolutions sont entrées en vigueur au 1^{er} juillet 2012, l'Afnic ayant été désignée le 30 juin comme Office d'enregistrement du .fr. L'exercice 2012 est donc particulier en ce qu'il comporte un premier semestre relevant de l'ancien cadre, et un second semestre relevant du nouveau contexte défini par la convention État-Afnic.

LA COMPTABILITÉ ANALYTIQUE : PRINCIPES ET MÉTHODOLOGIE

La comptabilité analytique mise en place vise à établir, par famille de domaine de premier niveau définie précédemment, un compte de résultat retraçant les produits et les charges alloués. Une section analytique correspond à chacune des trois catégories de familles d'extension (.fr, ultra-marins, gTLD).

Principes d'allocation

La technique d'allocation consiste à établir : • la relation de causalité entre les coûts encourus, directement (coûts directement attribuables à une seule extension) ou communs (coûts transverses à au moins deux extensions), et une extension ;

• la relation de causalité entre les produits, directs et communs, et une extension.

Les produits et les charges directs (hors impôt société et participation), sont les produits et les charges directement imputables à une extension. Ils sont comptabilisés dans la section analytique de l'extension concernée ou de la famille d'extensions concernées définies précédemment.

Clefs de répartition des produits et charges communs comptabilisés en sections analytiques transverses

Pour les produits et les charges communs, le lien de causalité n'est pas lié à une seule extension. Par conséquent, des clefs de répartition sont identifiées puis affectées aux sections transverses identifiées.

L'activité de l'Afnic consistant à gérer des noms de domaine quelles que soient les extensions, <u>la clef de répartition selon la taille du portefeuille de noms de domaine</u> permet de faire équitablement peser sur chaque extension sa part d'utilisation des ressources de l'Afnic. Pour les extensions déjà ouvertes à l'enregistrement, l'extension . fr et extensions ultramarines, le nombre de noms de domaine gérés en fin de période (au 31 décembre de l'année N) apparait comme la clef de répartition la plus représentative de l'activité.

Pour les extensions qui ne sont pas encore ouvertes à l'enregistrement en revanche, la clef ne peut se référer au nombre de domaine géré ; une estimation à 3 ans est donc privilégiée. En effet, un grand nombre de travaux de refonte des systèmes d'information et divers honoraires d'accompagnement au changement engagés par l'Afnic depuis mi-2012 bénéficieront à terme aux autres extensions que celles actuellement gérées par l'Afnic.

Les grands principes de cette comptabilité analytique se résument donc comme suit :

- La clef de répartition choisie entre les différents TLD ouverts et gérés par l'Afnic (.fr, ultra-marins) est le nombre de noms de domaine au 31/12/N, de préférence au chiffre d'affaires ou au temps passé ;
- Une estimation des noms de domaine à 3 ans est privilégiée pour les charges « de préparation du futur », couvrant également les TLD non encore ouverts (gTLD) ;
- Les chiffres utilisés s'appuient soit sur des données Afnic fournies dans ses dossiers de candidature lors des appels d'offre portant sur la sélection des Offices d'enregistrement, soit sur les statistiques fournies par les différents clients gTLD de l'Afnic dans les dossiers soumis à l'ICANN (Q48a);
- Les charges communes à tous les TLD gérés par l'Afnic sont réparties selon une clef composite basée sur le temps passé par les salariés sur chacune des catégories, la masse salariale étant la charge principale du compte de résultat de l'Afnic.

L'ABONDEMENT AU FONDS DE SOUTIEN POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'INTERNET : MÉCANISMES ET PROJECTIONS

La convention entre l'État et l'Afnic a été conclue en date du 9 juillet 2012. Cette convention prévoit notamment des obligations financières, dont le reversement d'une partie du résultat .fr au Fonds de Soutien au Développement de l'Internet.

Le Conseil d'administration du 18 avril 2013 a arrêté la note méthodologique permettant de déterminer le résultat *.fr.*

La convention ayant été signée le 9 juillet 2012, l'analyse des obligations financières a été réalisée du 1^{er} juillet 2012 au 31 décembre 2012, et non par référence à la moitié du résultat annuel 2012. Ainsi, au titre de la période

du 1^{er} juillet 2012 au 31 décembre 2012, le montant du reversement au Fonds de Soutien au Développement de l'Internet, comptabilisé en charge et déduit fiscalement, s'élève à 165 238 euros.

Agrégé avec celui du résultat de l'année 2013, ce montant sera versé à l'issue de l'exercice budgétaire 2013 sur le compte du FSDI, fonds hébergé au sein d'une fondation reconnue d'intérêt public.

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES 2012

Un fort rebond de la croissance du chiffre d'affaires

Alors que la croissance du chiffre d'affaires net tendait à diminuer certaines années, l'année 2012 est marquée par un fort rebond de ce dernier à plus de 13 M€, soit une croissance de 20,3 %. Cette croissance s'explique par deux facteurs cumulés :

- le dynamisme du .fr, avec environ 15 % de croissance du nombre de noms de domaine gérés, conséquence notamment de l'ouverture du .fr à l'Europe et dans une moindre mesure par l'ouverture des IDN en juillet 2012 ;
- l'apport des gTLD (correspondant aux dépôts des 17 dossiers dont nous sommes les opérateurs techniques).

À noter que la baisse des forfaits bureaux d'enregistrement, prévue en raison de la mise en place de l'accréditation sous *.fr*, a bien conduit à une baisse de 17 % des produits associés.

Une croissance des charges conforme au budget voté en Conseil d'administration

À périmètre constant c'est à dire hors FSDI, les charges d'exploitation s'élèvent à plus de 11,25 M€, en hausse de 14,8 % par rapport à 2011. Cette hausse est conforme au budget approuvé par le Conseil d'administration (11,2 M€). Elle est portée par :

- la croissance des salaires et traitements (+ 14,5 %), qui s'explique par la hausse de l'effectif de 63,4 équivalents temps plein en 2012 contre 56,5 en 2011 ;
- un fort recours à des prestations externes pour les développements et projets informatiques, ainsi que pour l'accompagnement au changement (gTLD, Next);
- l'accroissement des charges liées à l'hébergement en Data center. En raison du calendrier des acquisitions (concentrées sur le dernier trimestre), l'effet sur les dotations aux amortissements est peu sensible en 2012.

Pour le second semestre, la plupart des engagements de la convention Etat-Afnic sont tenus

La convention État-Afnic énumère des engagements de l'Afnic, dont certains peuvent se vérifier au travers de l'arrêté des comptes. Pour le second semestre 2012, ces engagements sont tenus pour :

- Les actions de R&D et de transfert (12,7 % du chiffre d'affaires fr sur un semestre, alors que l'objectif est de 10 %).
- L'investissement pour la sécurité du .fr (18 % du chiffre d'affaires .fr pour un objectif de 8 %)
- Les dépenses de formation (4,3 % de la masse salariale pour un objectif de 3 %).
- Le versement de 10 % du bénéfice au sens de la convention, à la réserve de précaution.

D'une manière générale, tous les écarts, à la hausse ou à la baisse, entre les engagements .fr et leur réalisation dans les comptes annuels, ont vocation à être lissés sur la durée de la convention.

Enfin le montant à verser au futur FSDI au titre de la convention .fr est de 165 k€. Son montant est lié à la saisonnalité du chiffre d'affaires de l'Afnic, toujours plus important au premier semestre.

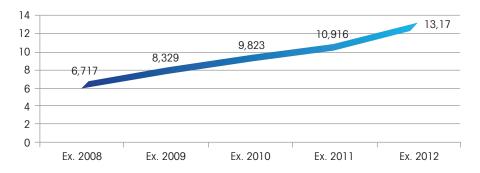
L'activité gTLD a connu une accélération avec le dépôt des dossiers de candidature

Cette accélération a été particulièrement sensible au premier semestre avec le dépôt des 17 dossiers de candidature.

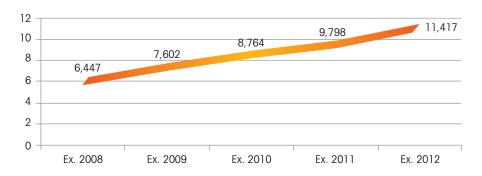
Une consolidation des réserves et de la trésorerie au moment d'aborder la double transition FSDI - gTLD.

Le résultat net de l'exercice est en nette hausse à 1,1 M€ (1,3 M€ avant FSDI) contre 770 k€ en 2011. Ce bénéfice représente avant FSDI un peu moins de 10 % du chiffre d'affaires contre 7,1 % en 2011 et 8,1 % en 2010. Grâce à ce résultat positif, les réserves de l'Association demeurent au-delà de l'objectif de gestion. Cette situation saine est nécessaire pour préparer l'Afnic aux profondes mutations de son modèle économique : le versement de la plus grande part du bénéfice *fr* d'une part, la poursuite de l'investissement dans les gTLD d'autre part puisque les lancements ne devraient intervenir en masse qu'en 2014.

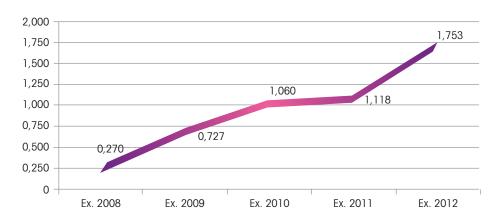
Évolution du produit d'exploitation (en M€)



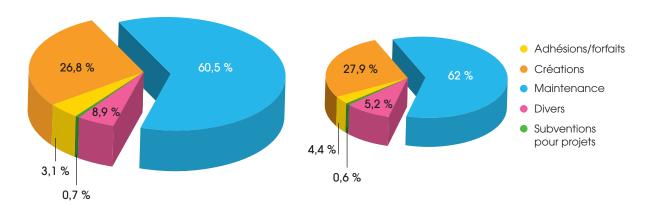
Évolution des charges d'exploitation (en M€)



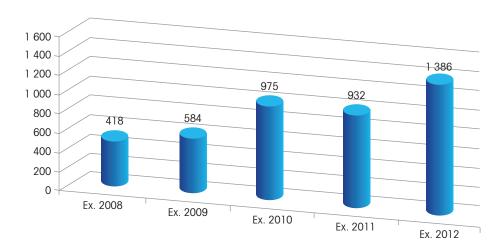
Évolution du résultat d'exploitation (en M€)



Structure des ressources de l'Afnic en 2012 Rappel 2011



Évolution des investissements corporels et incorporels (en K€)



Cahier financier.

BILAN SIMPLIFIÉ

En K€	31/12/2012	31/12/2011
	Net	Net
ACTIF		
Immobilisations incorporelles	549	451
Immobilisations corporelles	1 305	885
Immobilisations financières	123	93
ACTIF IMOBILISÉ	1 978	1 429
Créances d'exploitation	12 573	10 157
ACTIF CIRCULANT	12 573	10 157
TOTAL ACTIF	14 551	11 586
PASSIF		
Fonds propres	5 692	4 923
Résultat de l'exercice	1 108	770
Autres fonds associatifs	332	281
FONDS ASSOCIATIFS	7 132	5 973
PROVISIONS	47	
DETTES	7 371	5 613
TOTAL PASSIF	14 551	11 586

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

En K€ 3	1/12/2012	31/12/2011
Chiffre d'affaires	13 034	10 832
Autres produits	136	84
Produits d'exploitation	13 170	10 916
Autres achats et charges externes	4 383	3 744
Impôts, taxes et versements assimilés	390	312
Salaires, traitements et charges sociales	5 5 5 5 8 8	4 888
Autres charges dont Amortissements	1 056	854
Charges d'exploitation	11 417	9 798
Résultat d'exploitation	1 753	1 118
Produits financiers	204	148
Charges financières	0	0
Résultat financier	204	148
Résultat courant avant impôts	1 957	1 266
Produits exceptionnels	113	135
Charges exceptionnelles	211	251
Résultat exceptionnel	-98	-117
Participation des salariés aux résultats	194	111
Impôts sur les bénéfices	557	267
Bénéfice ou perte	1 108	770

Prospective : quel rôle pour l'Afnic pour les prochaines années ?

PANORAMA DES OBJECTIFS 2013

2012 a été pour l'Afnic une année de confirmation de son statut d'Office d'enregistrement et d'affirmation de ses nouvelles orientations stratégiques. 2013 s'annonce comme une période de concrétisation des premiers résultats.

Tout d'abord au travers de la mise en œuvre des différents engagements de la convention État – Afnic, qui prévoit notamment cette année la mise en place d'un second Data center, mais aussi une homologation de sécurité, un rôle accru de l'Association dans le déploiement de DNSsec en France, l'ouverture des enregistrements des noms en 2 caractères et des enregistrements multi-années.

Le développement du fr (mise en œuvre du plan de promotion présenté à la validation du Conseil d'administration) et la naissance du Fonds de Soutien au Développement de l'Internet font partie des objectifs clefs de l'Afnic en 2013.

Un accompagnement fort des clients porteurs de projets de nouvelles extensions devrait permettre d'aboutir dès 2013 à l'insertion d'au moins l'une de ces nouvelles extensions dans la racine gérée par l'ICANN.



Mathieu Weill Directeur général de l'Afnic

La réduction des risques globaux fait enfin partie des grandes ambitions de l'Association cette année, cet effort devant naturellement s'inscrire dans la durée tout comme nos actions en termes de qualité et d'amélioration continue.

TENDANCES DU MARCHÉ

L'ouverture des nouvelles extensions représente la grande inconnue à moyen terme dans les pronostics sur l'évolution du marché des noms de domaine.

Il est probable que l'impact sera cependant modéré en 2013, la plupart des TLD étant insérés dans la racine à partir de l'été au plus tôt et les premiers lancements commerciaux devant intervenir vers la fin de l'année.

On peut s'attendre en revanche à ce que les « cartes » continuent d'être battues entre les acteurs souhaitant se positionner pour profiter au mieux de l'explosion prévisible en 2014.

Les problématiques de sécurité pour leur part devraient continuer à croître, rendant d'autant plus nécessaire l'approche développée par l'Afnic.

La stratégie définie et mise en œuvre aujourd'hui permet à l'Association de profiter au mieux des opportunités qui se présentent à elle, dans une logique permanente de responsabilité envers l'État, envers ses clients et envers la communauté de l'Internet. Secrétariat de rédaction : Afnic

Conception-réalisation: Semiostyle



Immeuble International 78181 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex France

Tél.: +33 1 39 30 83 00

Fax: +33 1 39 30 83 01

www.afnic.fr facebook.com/afnic.fr twitter: @afnic

